

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026



Conseil d'Administration

14 AVRIL 2026



PREAMBULE

Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du Budget Primitif.

Son objectif est double :

- ➔ Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- ➔ Informer sur la situation financière

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal.

Il présente les contraintes et les marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire.

Contexte Légal

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales, le débat est acté par une délibération spécifique.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Rapport d'orientations budgétaires

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

- ➔ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- ➔ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- ➔ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté par le président du CCAS, comporte les informations relatives :

➔ A la structure des effectifs

➔ Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.

➔ A la durée effective du travail dans la commune

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Délai de Présentation

Le Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) doit intervenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour les collectivités ayant adopté la nomenclature M57.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers du CCAS.

Publicité

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être mis à disposition du public par la collectivité, le public devant être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (comme par exemple sur le site internet de la ville).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé à l'organe délibérant à l'occasion du débat sur le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

I. Contexte international et national

1. Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

a) La croissance mondiale en léger ralentissement à 2.8% en 2026

Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

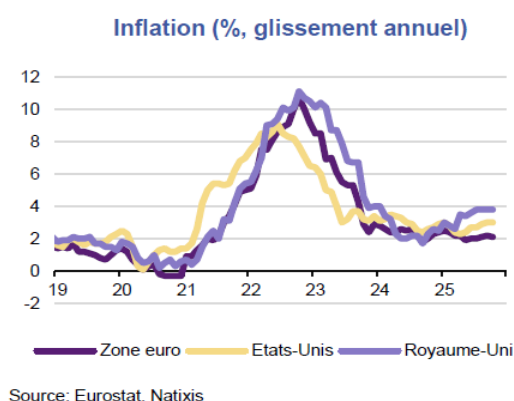
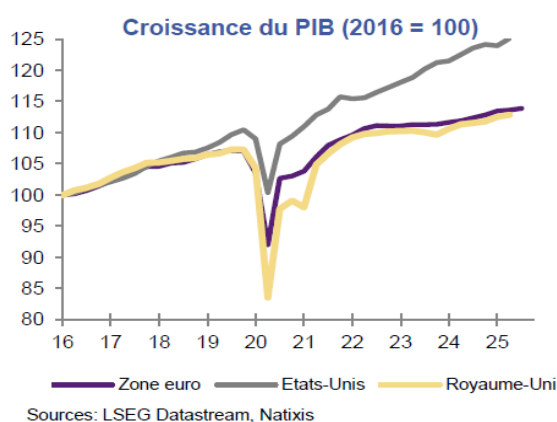
→ Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé.

→ En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026).

→ En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

a) Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés.

Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.



2. Zone euro : une croissance en ordre dispersé

b) Scénario de croissance : PIB de 1.3 % en 2025 puis 1.2 % en 2026

Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025. La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

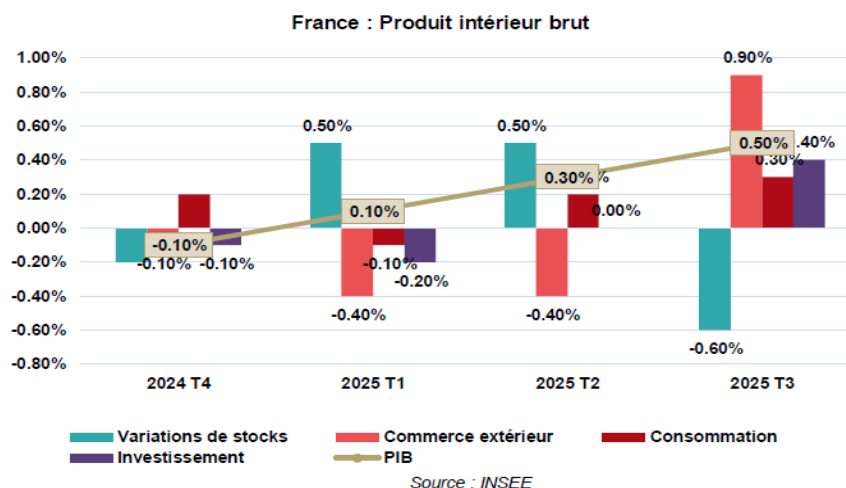
B) Inflation : en moyenne annuelle, prévision de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) française à 1.1% en 2026

Au troisième trimestre 2025, l'économie française a enregistré une accélération de sa croissance, avec un PIB en hausse de **+0,5 %** après **+0,3 %** au trimestre précédent. Ce rebond, un peu meilleur qu'attendu, traduit une reprise encore modeste mais réelle de l'activité. Il repose principalement sur la bonne tenue des **exportations** et sur un regain de **l'investissement des entreprises**, qui compensent en partie les effets négatifs du déstockage.

Cette amélioration ne doit toutefois pas masquer la **fragilité de la demande intérieure**. La consommation des ménages reste peu dynamique, freinée par l'érosion du pouvoir d'achat accumulée depuis 2022 et par un marché du travail moins porteur. L'investissement des ménages demeure lui aussi limité, ce qui confirme que la reprise actuelle ne s'appuie pas encore sur un redémarrage solide de la demande domestique. Dans ce contexte, la croissance annuelle de la France devrait atteindre seulement **+0,6 % en 2025**, selon l'INSEE, ce qui confirme un rythme d'activité encore modéré.

Parallèlement, l'inflation continue de ralentir. En septembre 2025, la hausse des prix à la consommation s'établit à +1,2 % sur un an, et à +1,1 % selon l'indice harmonisé européen. Les

tensions inflationnistes se concentrent désormais essentiellement dans les services, tandis que les prix de l'énergie reculent nettement et que ceux de l'alimentation se stabilisent. Cette décélération confirme la sortie du cycle inflationniste post-pandémie et contribue à un environnement monétaire plus apaisé, même si l'amélioration du pouvoir d'achat reste encore limitée par une progression modérée des salaires réels.



3. France : l'activité résiste face à l'incertitude politique

c) Croissance : des prévisions à 1.0 % en 2026

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

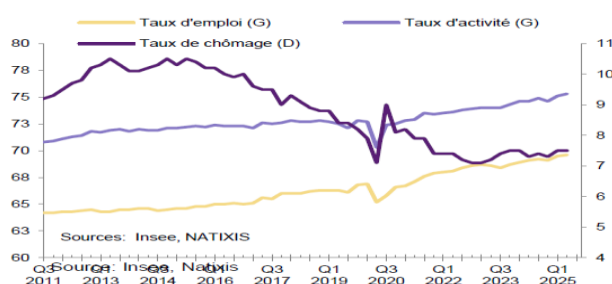
d) Un climat de l'emploi qui se dégrade, un ralentissement des salaires et un taux de chômage en légère hausse

➔ Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

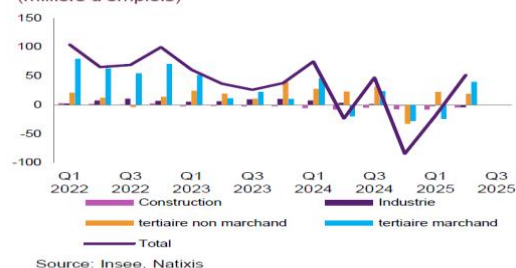
➔ Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019). Quant aux salaires horaires (secteur marchand non agricole) ils ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes

Evolution du marché du travail



Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



4. France : Décisions budgétaires entre rigueur et signal politique

➔ Le **PLF 2026** s'inscrit dans un contexte de **fortes contraintes budgétaires** et de tensions politiques, conduisant le gouvernement à rechercher un équilibre entre **rigueur financière** et **acceptabilité politique**. La stratégie retenue repose sur une croissance modérée, estimée à **environ 1 % en 2026**, et sur un effort de redressement des comptes publics fondé sur près de **12 milliards d'euros d'économies nettes**. L'objectif affiché est de réduire le **déficit public à 5,1 % du PIB** en 2026, après **5,5 % en 2025**, tout en amorçant une stabilisation de la dette autour de **116 % du PIB**.

Pour atteindre cette cible, le gouvernement combine plusieurs leviers. Du côté des recettes, il privilégie des mesures ciblées sur les patrimoines jugés peu productifs, avec notamment la création d'une **taxe sur les holdings patrimoniales non productives**, inspirée d'une version allégée de la taxe Zucman, dont le rendement attendu serait de **3 à 4 milliards d'euros par an**. À cela s'ajoutent la prolongation jusqu'en **2027** de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et un relèvement de la fiscalité sur certaines **plus-values mobilières de court terme**, afin de renforcer les recettes sans pénaliser directement la consommation des ménages.

Du côté des dépenses, l'effort repose sur un **gel en volume** de la masse salariale de la fonction publique, hors ministères régaliens, ainsi que sur une progression plus mesurée des prestations sociales. Les choix budgétaires restent toutefois différenciés : les crédits dédiés à la **transition énergétique** augmenteraient afin de soutenir la décarbonation industrielle, tandis que les budgets de **l'Éducation nationale** et de la **Santé** progresseraient à un rythme inférieur à l'inflation. Ces arbitrages traduisent une volonté de préserver certains investissements stratégiques tout en freinant la dynamique des dépenses courantes.

Malgré cet ajustement, le financement du déficit reposera encore très largement sur **l'endettement**, avec un volume d'émissions de dette à moyen et long terme estimé à **285 milliards d'euros en 2026**. Dans ce contexte, la **charge d'intérêts** continuerait à croître fortement, pouvant approcher **80 milliards d'euros** si les taux se maintiennent autour de **3 % à 10 ans**. Cela confirme que la trajectoire budgétaire française demeure particulièrement sensible à l'évolution des taux et à tout ralentissement supplémentaire de la croissance.

Au total, le budget 2026 illustre une logique de **désendettement progressif et sélectif**, fondée moins sur des mesures brutales que sur des ajustements ciblés. Cette trajectoire reste toutefois fragile : si l'objectif de déficit est respecté, la France pourrait éviter une nouvelle dégradation de sa note souveraine, mais tout écart par rapport aux hypothèses de croissance ou de taux pourrait retarder davantage le retour du déficit public sous les **3 % du PIB**.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	Variation entre T2 2024 et T2 2025
Ensemble des adms. Publiques	3229,7	3301,4	3305,3	3345,4	3416,3	+ 187
En point de PIB (*)	112,1%	113,6%	113,2%	113,9%	115,6%	+ 3,5%
Dont :						
- Etat	2630,9	2690,7	2687,0	2723,4	2787,7	+ 157
- Organismes divers d'adm centrales	68,5	68,7	69,8	69,7	68,7	0
- Administration publiques locales	248,6	250,0	261,9	262,5	262,4	+ 14
- Administration sécurité sociale	281,7	292,1	286,5	289,8	297,6	+ 16

* Source : Finances actives

II. La loi de finances 2026

Focus

La loi de finances fixe chaque année le cadre budgétaire de l'État. Pour les collectivités, elle compte surtout parce qu'elle influence directement des paramètres de recettes (dotations, compensations, fiscalité nationale affectée) et donc nos hypothèses au moment de bâtir le budget communal.

Pour 2026, le projet de loi de finances (PLF) a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2025. Il a ensuite suivi la procédure parlementaire classique (examen en commissions, débats en séance, navette avec le Sénat), avec un passage en commission mixte paritaire en décembre 2025, sans parvenir à un accord stabilisé.

Comme le budget n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année 2025, l'État a dû recourir à une loi spéciale. Adoptée le 23 décembre 2025 et publiée au Journal officiel le 26 décembre 2025 (publication au JO du 27 décembre selon la présentation institutionnelle), elle a permis d'assurer la continuité financière (encaissement des recettes et paiement des dépenses indispensables) dans l'attente du vote du budget complet.

La discussion sur le PLF 2026 a repris et s'est conclue début 2026. Le Sénat a interrompu la nouvelle lecture via une motion de question préalable le 29 janvier 2026, renvoyant le texte à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a alors engagé sa responsabilité (article 49.3) sur la lecture définitive le 30 janvier 2026, après autorisation en Conseil des ministres le 19 janvier 2026.

Le 2 février 2026, après l'examen (et le rejet) des motions de censure, le budget 2026 a été considéré comme définitivement adopté sur le plan parlementaire. Le texte doit ensuite suivre les dernières étapes usuelles (éventuel contrôle du Conseil constitutionnel, puis promulgation et publication au Journal officiel) pour être pleinement applicable.

Pour la commune, ce calendrier a un effet très concret : au moment du débat d'orientation budgétaire, certaines traductions opérationnelles (notifications de dotations, précisions d'application, arrêtés de répartition) peuvent arriver après la stabilisation nationale. La construction budgétaire locale s'appuie donc sur des hypothèses prudentes, puis s'ajuste en cours d'exercice si nécessaire, au regard des paramètres définitifs communiqués par l'État.

La copie initiale du gouvernement, qui fixait une contribution à hauteur de 4,6 milliards d'euros, a été atténuée au fil de l'examen parlementaire, en étant réduite à environ 2 milliards d'euros de contribution.

Les mesures impactant le CCAS

Certaines mesures de la loi de Finances n'impactent pas le CCAS, c'est le cas de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations d'investissements (sachant que l'actif du CCAS reste limité) et le montant des investissements relativement faibles.

D'autre part, les locaux du CCAS sont mis à disposition par la Ville dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, par conséquent, les dépenses afférentes à l'entretien des bâtiments publics pouvant rentrer dans les dépenses éligibles au reversement du FCTVA sont portées par la Ville et non par le CCAS.

III. La construction budgétaire 2026

Le Centre Communal d'Actions Sociales de Dugny n'a aucun encours de dette.

1. Construction budgétaire 2026 : la poursuite de la mise en œuvre des grands axes politiques

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la ville de Dugny, à ce titre, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il constitue un lien tangible, perceptible par les administrés grâce à l'étendue de ses compétences, qu'elles soient obligatoires ou facultatives.

Il porte une vision de l'action sociale qui a depuis longtemps dépassé le stade de la simple aide ponctuelle du type colis alimentaire ou repas des anciens pour s'inscrire dans **une logique de développement social durable qui concerne toute la population.**

Par ailleurs, l'achèvement des travaux et l'installation dans les nouveaux locaux permettent désormais de renforcer l'action municipale au plus près des administrés. Ces espaces, mieux adaptés aux besoins du service public, offrent des conditions d'accueil plus fonctionnelles et une qualité de service améliorée. Leur proximité avec le Guichet unique facilite également les démarches des usagers, en rendant les parcours plus lisibles, plus fluides et plus efficaces.

Le CCAS de Dugny participe, très concrètement, à imaginer les services publics de proximité de demain grâce à une approche-terrain tournée vers des valeurs de vivre-ensemble **dont les principales politiques publiques sont :**

- ➔ Accéder à une alimentation saine et de qualité
- ➔ Favoriser l'équité sociale en offrant des conditions de vie justes et équitables
- ➔ Développer le mieux vivre ensemble en favorisant le lien social, notamment entre les générations et proposer des activités culturelles et sociales accessibles à tous
- ➔ Favoriser la mixité sociale grâce à l'héritage des Jeux Olympiques au travers de la politique de logement
- ➔ Favoriser la réussite éducative sur le territoire communal

Pour 2026, il est proposé de :

- ➔ Maintenir l'accès à une alimentation saine
- ➔ Organiser un grand événement convivial permettant de renforcer le lien social dans le cadre de la « Semaine bleue »
- ➔ Développer les animations et les séjours à destination des seniors
- ➔ Réaliser une analyse des besoins sociaux

a) Accéder à une alimentation saine et de qualité

Les objectifs de la lutte contre la précarité alimentaire sont multiples :

➡ **Déployer une offre structurée** autour du « **bien manger ensemble** » : l'alimentation est un axe important de prévention des risques de santé tout en développant les enjeux d'une alimentation responsable au travers d'ateliers (cuisine et diététique) en favorisant les circuits courts et l'anti gaspillage.

Que ce soit sous la forme de chèques alimentaires proposés dans le cadre des aides facultatives, des actions collectives autour de la cuisine et des coffrets repas de Noël, le CCAS met déjà en œuvre de multiples actions dans le champ de l'aide alimentaire

➡ **Nouveau marché de prestation de portage de repas depuis septembre 2025** : bien que le marché coûte plus cher, il permet de prendre en compte les nouveaux habitants du Village des médias. La qualité des prestations et des repas a été améliorée. Le coût supplémentaire est pleinement assumé par le CCAS comme politique sociale à destination des seniors.

b) Favoriser l'équité sociale en offrant des conditions de vie justes et équitables

➡ Le CCAS **est un acteur clé dans la distribution des aides sociales** (aides au logement, aides alimentaires, aides d'urgence, etc.). Il aide les personnes en situation de précarité à bénéficier de leurs droits et à accéder aux ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Le CCAS intervient également **en aidant les ménages à faibles revenus à payer leurs factures d'énergie**. Cela permet de garantir que même les personnes économiquement vulnérables puissent maintenir un cadre de vie décent et éviter les situations de surendettement ou de mal-logement. Il apporte en complément une aide à l'accès et au maintien dans le logement au travers du dispositif du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

➡ Il offre **un accompagnement social personnalisé** dans les démarches sociales et administratives au travers d'un suivi qui permet de mieux comprendre les besoins de chaque individu et de mettre en place des solutions adaptés dont l'objectif est de favoriser l'inclusion de chaque individu.

Il accompagne les individus dans leurs démarches visant à bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) **afin de favoriser le maintien des personnes à domicile**.

➡ Mesure phare du CCAS, **le service de convivialité** a pour objectif de proposer un transport aux personnes âgées afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements **grâce à un service gratuit pour tous pour toute demande liée à la santé ainsi qu'aux sorties culturelles**.

➡ Le CCAS mettra en place un **règlement d'aides facultatives afin d'encadrer et d'harmoniser l'attribution des aides sociales communales**. Ce dispositif permettra de répondre aux situations d'urgence et de précarité (aides alimentaires, mises à l'abri ponctuelles, soutien à l'insertion des jeunes, accompagnement des familles notamment pour les frais d'obsèques).

c) Développer le mieux vivre ensemble en favorisant le lien social, notamment entre les générations et de lutter contre toutes formes de discriminations

Le CCAS de Dugny propose de nombreuses animations pour les seniors afin de répondre à plusieurs objectifs inscrit dans la politique publique de solidarité et de vieillissement. Ces actions visent à :

➔ **Maintenir l'autonomie des seniors** afin d'aider les personnes âgées à vivre de manière autonome le plus longtemps possible. Les animations proposées permettent de stimuler leur autonomie physique, cognitive et sociale.

Une **convention sera mise en place avec le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du guichet intégré dédié aux personnes âgées**. Cete organisation vise à faciliter l'orientation des seniors et de leurs aidants vers les dispositifs adaptés, tout en renforçant la coordination entre les acteurs médico-sociaux du territoire. Il permettra ainsi d'améliorer le repérage des situations de fragilité et d'apporter des réponses plus rapides et adaptées aux besoins des personnes âgées.

➔ **Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement** : Les seniors peuvent souvent souffrir d'isolement social, notamment en raison de la perte d'autonomie ou du décès de proches. Les animations proposées (atelier mosaïque, yoga, sophrologie, thé dansants, bal, karaoké, lotos) permettent de créer du lien social et d'éviter l'isolement.

➔ **Améliorer la qualité de vie des seniors et proposer des activités culturelles et sociales** : Les séjours organisés par le CCAS de Dugny participe à l'amélioration de la qualité de vie des aînés en leur offrant des moments de détente, de convivialité et des activités adaptées à leurs besoins. Cela correspond à une approche du vieillissement actif, le « **bien vieillir** » portée par la municipalité.

En 2026, les seniors pourront bénéficier de deux séjours avec le dispositif ANCV : un en France du 15 au 22 juin et un en europe du 20 au 27 septembre, de sorties de loisirs, culturelles (visite de musées, spectacle Dugnysiens, cinéma, mer...) tout au long de l'année.

➔ Organiser un moment fort au travers du **Forum Senior** permettant d'assurer une transition avec la fermeture du Service Aide à domicile : En effet, après une évaluation approfondie du fonctionnement du service Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et du nombre d'agents dédiés (2) il apparait nécessaire de redéployer les agents sur le Pôle senior. **La première édition du forum senior** a permis de garantir une coordination optimale de l'ensemble des acteurs locaux de manière à offrir aux seniors des solutions fiables et adaptées à leurs besoins. L'objectif de cette action était de favoriser le maintien à domicile au travers d'informations et de sensibilisations ciblées. **Ce Forum des Seniors aura lieu tous les 2 ans avec des thématiques différentes.**

➔ **Lutter contre les violences faites aux femmes** : des actions de formations et de sensibilisations seront organisées à destination des agents du CCAS afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences (comment repérer et mieux orienter). De plus, des aides facultatives spécifiques seront mises en place comme les mises à l'abri d'urgence et la réorientation auprès des différents partenaires locaux.

d) Favoriser la mixité sociale et lutter contre l'habitat indigne au travers de la politique de logement

Le service logement de Dugny, dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024, **joue un rôle important pour favoriser la mixité sociale**. En effet, le projet du Village Olympique a été pensé pour avoir un impact à long terme sur les habitants et doit être un levier pour intégrer dans le même environnement des populations aux revenus divers.

➔ **Création d'une Commission Insalubrité** dans le cadre de la lutte contre l'Habitat Indigne afin d'assurer les différents signalements des administrés. Cette commission sera composée d'un ou deux représentants des services de la ville, du CCAS, de la Police Municipale et de l'ARS. Elle se réunira une fois tous les 2 mois, permettra un suivi et de mettre en place des actions concrètes.

Dans ce cadre, le CCAS développera également un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) **afin de traiter les situations de logements non décentes concernant les allocataires**. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des procédures mises en place par la CAF, qui s'appuie sur Citémétrie, opérateur partenaire de la CAF chargé de réaliser les diagnostics de non-décente des logements. Citémétrie intervient ainsi dans le cadre du partenariat avec la CAF et non pour le compte de la Ville.

e) Favoriser la réussite éducative sur le territoire communal

➔ Grâce à un partenariat privilégié avec la direction des Actions éducatives et sportives de la ville, le **programme de réussite éducative**, place comme priorité, la prévention contre le décrochage scolaire au travers de la mise en place de suivi lorsque des enfants présentent des signes de fragilité.

L'objectif est de prendre en compte la globalité de leur environnement, notamment familial, en travaillant les questions sociales, culturelles, éducatives, sanitaires, sportives au service d'un parcours individualisé.

Des ateliers de remobilisation scolaire, de guidance parentale, de suivis avec une psychologue sont mis en place.

f) Réaliser une analyse des besoins sociaux

Dans le cadre de leurs compétences en matière d'action sociale, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont **l'obligation de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**. Cette obligation est prévue par l'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, qui dispose que le CCAS procède à une analyse globale des besoins sociaux, en début de mandat, de l'ensemble de la population du territoire communal, en portant une attention particulière aux publics en situation de fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes, familles en difficulté, personnes en situation de précarité, etc.).

L'ABS constitue un outil d'aide à la décision pour les élus et les services. Elle permet d'identifier les caractéristiques sociales de la population, de repérer les évolutions démographiques et les situations de vulnérabilité, et d'évaluer l'adéquation entre les besoins du territoire et les dispositifs existants. Réalisée généralement au début d'un nouveau mandat municipal, elle permet de définir les orientations de la politique sociale locale, d'adapter les actions du CCAS et de développer de nouveaux dispositifs ou partenariats en réponse aux besoins identifiés.

2. La section de Fonctionnement

a) Les recettes

Les recettes de 2026 sont en hausse de **+ 4.23 %** et s'explique par la recette relative à la domiciliation du CCAS (37 500 €)

	2025	Prévisionnel 2026	% évolution (2026/2025)
013 - Atténuations de charges	38 000,00 €	38 000,00 €	0,00%
70 - Produits des services	55 500,00 €	54 000,00 €	-2,70%
73 - Impôts taxes	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
74 - Dotation participations	506 232,00 €	535 232,00 €	5,73%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Sous total 1 - Recettes de gestion courante	601 757,00 €	627 232,00 €	4,23%

La subvention de la ville au CCAS reste stable avec un montant identique à 2024 et 2025 (**446 232 €**)

b) Les dépenses

Pour **2026**, le montant des dépenses en fonctionnement s'élève à **878 480.54 €**, soit une augmentation de **+ 6.67 %** de BP à BP.

Les charges (Chapitre 011 et 65)

Sont comptabilisés dans ce chapitre les charges de fonctionnement des services et des équipements.

Les **dépenses à caractère général** enregistrent une hausse de **+ 15.20 %**, principalement sous l'effet de deux facteurs structurels. D'une part, l'arrivée de **nouveaux habitants au Village des médias** entraîne une progression mécanique des besoins liés au fonctionnement des services publics, qu'il s'agisse de l'accueil des usagers ou encore des prestations nécessaires à l'accompagnement de cette montée en charge démographique (portage de repas, animations, etc).

D'autre part, cette évolution traduit la volonté de la municipalité de **renforcer sa politique sociale en faveur des seniors**, à travers le développement d'actions et de dispositifs destinés à répondre aux besoins d'une population plus vulnérable et à conforter le lien social sur le territoire.

Cette augmentation s'inscrit ainsi dans une logique d'**adaptation des moyens de fonctionnement** aux nouvelles réalités démographiques et sociales de la commune.

Le chapitre 65 est principalement constitué des aides liées au secours d'urgence (mise à l'abri) et les aides facultatives.

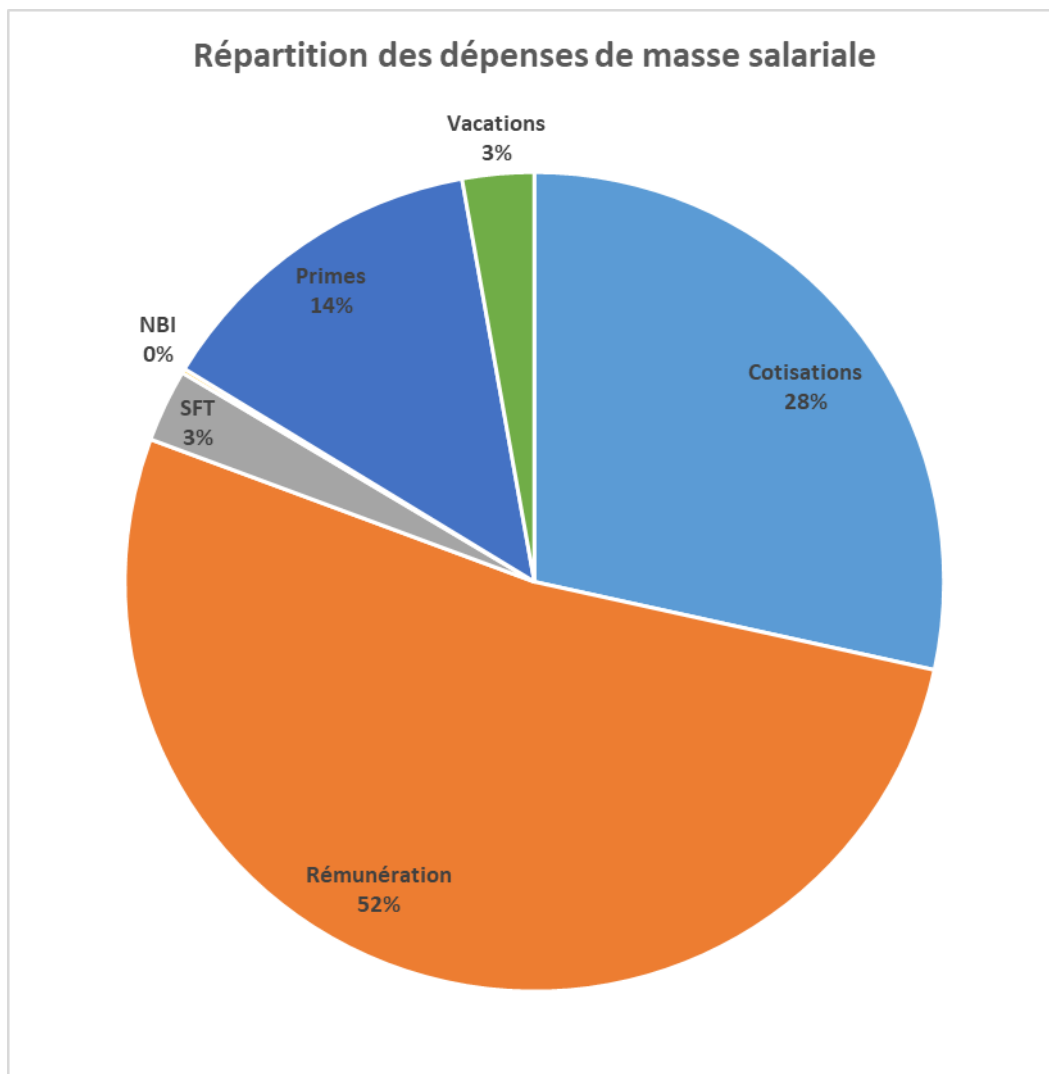
Les dépenses de personnel

L'enveloppe 2026 est reconduite à l'identique soit **438 326 €** et permet de prendre en compte les réformes structurelles RH, notamment :

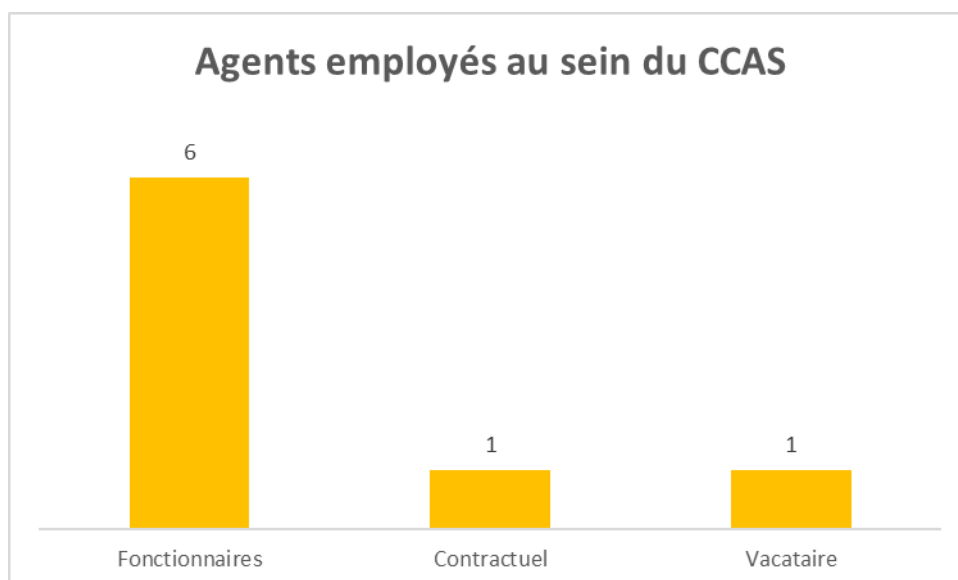
- ➔ Participation à la Prévoyance Santé (obligatoire à compter du 1er janvier 2025 malgré l'absence de texte définitif) pour l'ensemble des agents répondant aux critères d'éligibilité
- ➔ La revalorisation du taux de cotisations CNRACL de 3 points sur 4 ans à compter du 1er janvier 2025, passant de 31.65 % à 34.65 %
- ➔ Augmentation de la prime annuelle de l'assurance statutaire
- ➔ Augmentation de la prime annuelle basée sur l'inflation
- ➔ Maintien du Complément Indemnitaire annuel (CIA)

	2025	Prévisionnel 2026	% évolution (2026/2025)
011 - Charges à caractère général	362 986,93 €	418 154,54 €	15,20%
012 - Charges de personnel	438 326,00 €	438 326,00 €	0,00%
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
65 - Autres charges de gestion courante	22 252,00 €	22 000,00 €	-1,13%
Sous total 1 - Dépenses de gestion courante	823 564,93 €	878 480,54 €	6,67%

Répartition des dépenses de masse salariale



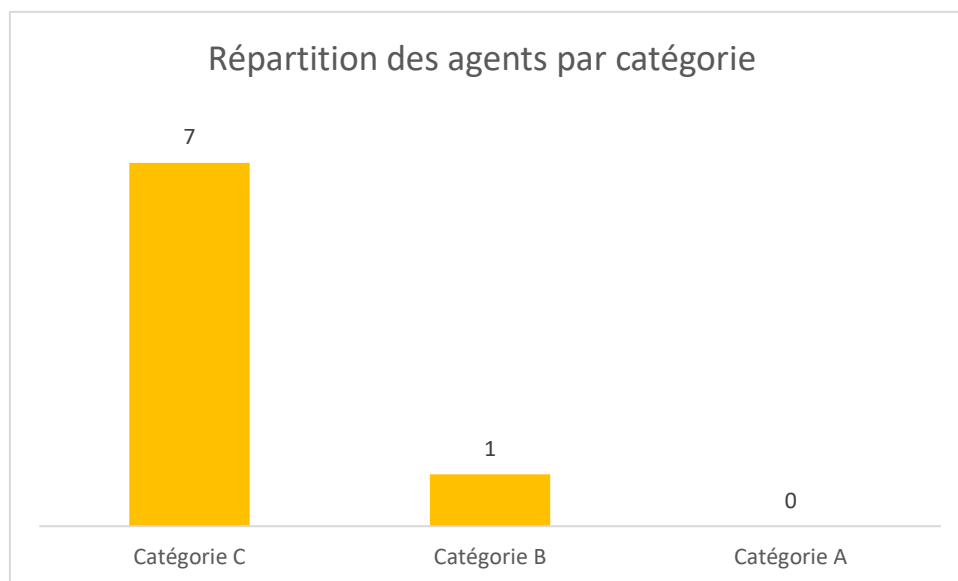
Structure des effectifs



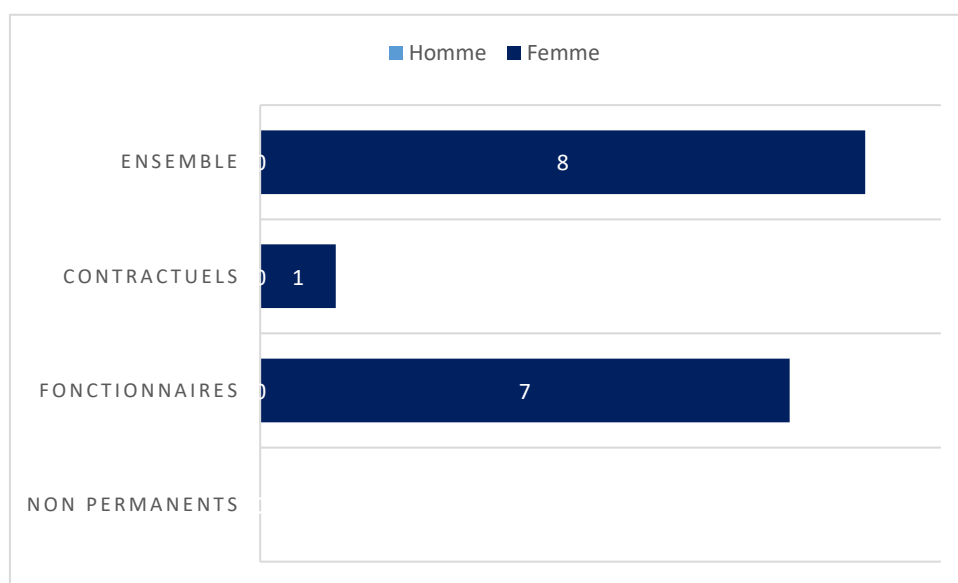
➡ Répartition par filière et par statut

Filières	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	75%	25%
Sociale	100%	0%
Animation	100%	0%

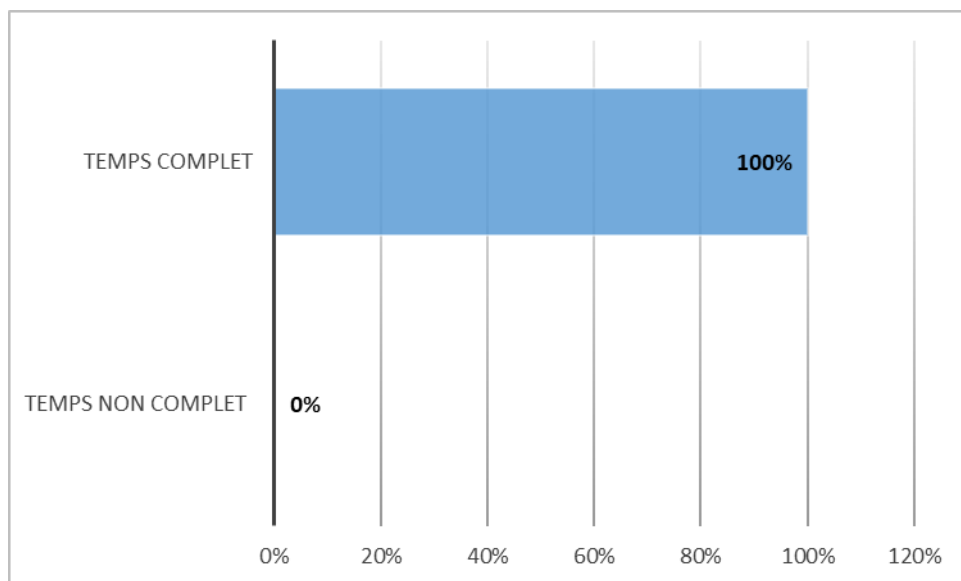
➡ Nombre d'agents par catégorie



➡ Répartition par genre et par statut



Temps de travail des agents permanents



3. La section d'Investissement

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens, le CCAS ne dispose que de très peu d'investissements, essentiellement correspondant à du matériel informatique ou de bureau.

Les recettes d'investissement sont exclusivement la dotation aux amortissements provenant de la section de fonctionnement (dépenses).